

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/III-15

RESEAU DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE

Par délibérations des 4 février 2002 et 12 février 2003, le Conseil Général s'est doté d'un nouveau plan départemental de lecture publique.

Ce plan prévoit notamment un dispositif d'aides financières qui, au-delà de la création de nouvelles médiathèques, intègre des aides pour la création d'emplois de bibliothécaires.

I – RAPPEL DE NOTRE POLITIQUE

a) Les diverses structures

Conformément à notre plan, chaque intercommunalité ou terroir devrait se structurer autour d'une bibliothèque tête de réseau, à laquelle sont rattachés une ou plusieurs bibliothèque(s)-relais et des points-lecture.

b) Moyens et financements

Les moyens et financements que nous avons mis en œuvre pour ce nouveau mode de fonctionnement concernent la construction ou l'aménagement des locaux, l'acquisition de mobilier et de postes multimédia, ainsi que le personnel.

○ Aides pour les bibliothèques « tête de réseau » :

- construction, modernisation ou aménagement : 20 % sur la base de 1 151 €HT/m² plafonnés à 300 m²,
- mobilier : 20 % sur la base de 230 €HT/m² plafonnés à 300 m²,

○ Aides pour les bibliothèques-relais :

- construction : 40 % sur la base de 1 151 €HT/m²
 - aménagement : 40 % sur la base de 686 €HT/m²
 - mobilier : 40 % sur la base de 230 €HT/m²
- } plafonné à 100 m²

En cas de financement de l'Etat, l'aide départementale est ramenée à 20 %.

○ Aides pour les points-lecture :

Pour la construction ou l'aménagement, possibilité de subvention dans le cadre de la politique départementale d'aide pour travaux sur les bâtiments communaux ;

Aide forfaitaire de 762 € pour l'acquisition de rayonnages.

○ Aide au recrutement de bibliothécaires intercommunaux :

Une convention entre le Conseil Général et l'Etat, signée en décembre 2003, prévoit un dispositif conjoint d'aides pour la création d'emplois de bibliothécaires de catégorie A ou B, à temps plein ou à 80% minimum, créés dans la filière culturelle de la fonction publique territoriale.

L'aide du Conseil Général est dégressive sur cinq ans : 40 % du coût la première année, 30% la seconde année, 20% les troisième, quatrième, et cinquième années. L'aide de l'Etat est dégressive sur trois ans : 40% du coût la première année, 30% la seconde année, 20 % la troisième année.

II – BILAN DE NOTRE POLITIQUE

a) Les communautés adhérentes

Depuis le vote du Schéma départemental, six communautés de communes ont modifié leurs statuts afin de faire entrer la lecture publique dans le champ de leurs compétences. Il s'agit des communautés de communes du Quercy – Pays de Serres, du Sud-Quercy de Lafrançaise, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallée de l'Aveyron, du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron, et du Quercy Caussadais. Ces établissements publics de coopération intercommunale se situent à des degrés divers d'engagement, qui vont de la seule constitution et circulation du fonds communautaire à la prise en charge globale du coût des bibliothèques sur le territoire.

b) Fonctionnement des réseaux

Le nouveau fonctionnement en réseau implique des agrandissements ou des déménagements des bibliothèques « tête de réseau », des constructions éventuelles de nouveaux lieux de lecture, l'informatisation des collections et le recrutement de bibliothécaires intercommunaux, véritables animateurs du territoire. A l'heure actuelle, cinq emplois de ce type sont aidés par notre assemblée : Sud-Quercy de Lafrançaise, Terrasses et Vallées de l'Aveyron, Quercy caussadais, Quercy-Rouergue Gorges de l'Aveyron, et le poste communal à vocation intercommunale de Labastide-Saint-Pierre.

Des communautés de communes ont déjà informatisé l'ensemble des fonds de leurs bibliothèques avec un même logiciel, ce qui permet la libre circulation des documents au sein du réseau, qu'ils appartiennent à la Médiathèque départementale ou à la communauté. C'est le cas du Sud-Quercy de Lafrançaise, de Garonne et Canal, des Terrasses et Vallées de l'Aveyron, et prochainement du Quercy caussadais et du Quercy-Rouergue et Gorges de l'Aveyron. On peut donc noter une véritable augmentation de l'offre documentaire pour les habitants de ces communautés.

Elle est d'ailleurs accompagnée par le service de réservation mis en place par la Médiathèque départementale. Un véhicule, baptisé « navette », relie chaque mois l'ensemble des bibliothèques têtes de réseau qui adhèrent au schéma. Depuis janvier 2005, 5 500 documents de toute sorte ont été livrés à la demande expresse des usagers des bibliothèques.

La Médiathèque départementale a également mis en oeuvre, en partenariat avec la cellule webmaster et le service communication, deux outils extrêmement précieux pour les bibliothécaires du Département: un site internet, présenté au public lors du Concours régional agricole 2005, assure la promotion du Schéma départemental, des bibliothèques du département et de leurs initiatives, ou encore des activités de l'association des Amis de la Médiathèque; un site extranet, issu du site intranet pilote élaboré par la direction de l'informatique et la Médiathèque départementale, va relier dès ce début d'année les bibliothécaires et la Médiathèque. Les communautés de communes disposeront alors d'espaces privés pour gérer leurs bibliothèques au quotidien, mais aussi de très nombreux outils: répertoire interactif des intervenants du territoire, boîte à outils consacrée à la gestion des bibliothèques, forums, agendas partagés... On constate ainsi que le rôle d'expertise et de conseil de la Médiathèque départementale se concrétise et se renforce.

c) Des réalisations remarquables

En cinq ans, ce sont plus de 500 000€ pour les travaux et 70 000€ pour le mobilier qui ont été inscrits en autorisation de programme. Le bilan des nouvelles bibliothèques ouvertes en cinq ans est impressionnant : construction de quatre têtes de réseaux de plus de 350 m² chacune, création ou réhabilitation de six bibliothèques-relais, ouverture de quatre points-lecture dans des communes qui ne disposaient jusqu'à présent que de petits dépôts de livres en mairie. Cela représente 2 800 m² d'espaces consacrés à la lecture et au savoir qui sont ouverts depuis peu aux habitants du Département. D'après les normes établies, ces surfaces nouvelles peuvent assurer la promotion de la lecture publique auprès de 40 000 de nos concitoyens. Une nouvelle vague de travaux est en train de s'achever, et de nouvelles bibliothèques dotées de tous les moyens modernes vont ouvrir en 2007: Caylus, Nègrepelisse, Escatalens, Albias et Castelmayran, soit 1 350 m² supplémentaires.

III – PROJETS ET PERSPECTIVES

Le Schéma départemental a permis à de nombreuses collectivités de réaliser des équipements neufs, modernes et adaptés à la population d'aujourd'hui. Cette modernisation des locaux s'accompagne d'un renouvellement du personnel, et d'une augmentation conséquente des budgets dédiés aux acquisitions et à l'animation.

Il reste cependant de nombreuses communautés de communes qui n'ont pas encore adhéré au Schéma, et qui continuent de fonctionner selon l'ancien principe: venue des bibliobus trois fois par an, absence de service de réservation, financement minimum des investissements. L'un des freins majeurs à cette mise en réseau est le fait de devoir investir dans un véhicule pour permettre la circulation des documents au sein du réseau et venir chercher les documents à Montauban.

L'exemple vivant et très réussi des communautés de communes qui fonctionnent selon le Schéma départemental de lecture publique devrait désormais permettre de convaincre la majorité des collectivités qui hésitent encore, notamment celles qui fonctionnent en réseau intercommunal de fait.

De nombreux projets de construction et d'aménagement de bibliothèques cités en amont vont s'achever en 2007, et diverses études de programmation vont être lancées en cours d'année :

- Bibliothèque « tête de réseau » de Caussade,
- Bibliothèques-relais de Mirabel, de Montricoux et de Saint-Etienne-de-Tulmont,
- Point-lecture de Puylagarde.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte de la communication du bilan 2006 du réseau départemental de lecture publique ;
- Prend acte des projets suivants pour 2007 :
 - Bibliothèque « tête de réseau » de Caussade,
 - Bibliothèques-relais de Mirabel, de Montricoux et de Saint-Etienne-de-Tulmont,
 - Point-lecture de Puylagarde
- Adopte les autorisations de programme suivantes au titre de la programmation 2007 :
 - œ aide à l'aménagement ou construction de bibliothèques .. 200 000 €
avec l'échéancier de crédits de paiement suivants :

CP 2007	50 000 €
CP 2008	100 000 €
CP 2009	50 000 €
 - œ aide à l'acquisition de mobilier 50 000 €
avec l'échéancier de crédits de paiement suivants :

CP 2008	25 000 €
CP 2009	25 000 €
- Ratifie les crédits suivants :

article 2041412 sous-fonction 313 (constructions):	226 421 €
soit au titre des autorisations de programme antérieures	176 421 €
au titre de l'autorisation de programme 2007.....	50 000 €

article 2041413 sous-fonction 313 (mobilier) :
au titre des autorisations de programme antérieures..... 27 967 €

article 657346 sous-fonction 313
(emplois intercommunaux) 46 000 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,